

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019 à 19H30

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : DA SILVA Corinne, HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine et SAUPIN Lila ; MM : BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick et RIEGERT Roland

Absents excusés : Mme TRIPONEL Stéphanie (procuration à M. RIEGERT Roland) et M. BOURDALEIX Gilles (Procuration à Mme DA SILVA Corinne)

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 19 juin 2019
2. Aménagement de la Plaine sportive - Présentation du Bureau d'étude paysagiste
3. Formation Pompier, prise en charge de perte de salaire
4. Acte de mainlevée succession Danthez
5. Convention transport scolaire
6. Subvention FC Petit-Landau
7. Subvention à l'association de quartier des Petits Champs
8. Aide à l'association « Musée de l'Impression sur Etoffes »
9. Ecole - Présentation des travaux d'été
10. Divers
11. Tour de table

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose l'ajout de 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Subvention aux Mulhousiennes

1. Approbation du compte-rendu du 19 juin 2019

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents moins 1 abstention de Patrick RIEGERT, absent lors de la dernière séance.

2. Aménagement de la Plaine sportive - Présentation du Bureau d'étude paysagiste

Intervention de Monsieur Félicien LESEC, des ateliers paysagistes LAP'S de Bartenheim.

Diagnostic urbain : le bureau d'étude trouve très intéressant que tous les équipements soient fédérés par un seul et même équipement au centre : le complexe sportif. L'espace a été mis en forme de façon cohérente, mais aujourd'hui, au vu de l'évolution de l'usage de cet espace, ces spécialistes de l'aménagement peuvent nous proposer plusieurs améliorations (ex : le terrain de pétanque, de plus en plus utilisé, peut être amélioré ; le théâtre extérieur, un peu austère, peut facilement gagner en convivialité, etc...)

Les enjeux de LAP'S :

- Favoriser, valoriser et sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes
- Créer du lien entre l'espace construit et l'espace paysager
- Valoriser les équipements existants
- Mettre en valeur le côté naturel du lieu
- Améliorer l'accueil vers la plaine de loisirs
- Créer du lien entre les nouveaux équipements
- Positionner le Pump track
- Recomposer l'espace de détente en un espace scénique, harmonieux et accueillant
- Intégrer la plaine de loisirs dans une composition d'ensemble
- Intégrer des jeux pour les petits en lien avec la philosophie des lieux

Présentation d'une esquisse dont l'idée principale est de retrouver un axe cohérent ainsi qu'un agrément paysager.



Monsieur le Maire trouve très intéressant d'intégrer le Périscolaire au projet. Ce bâtiment, construit dans l'urgence, mérite également qu'on améliore un peu son pourtour.

L'ensemble des propositions sont détaillées, dont les principales :

- Sécurisation piétonnière : création d'une placette devant le périscolaire, allée piétonne de la MJC au Complexe, etc...
- Création d'une aire de jeux pour les 3/10 ans
- Aire de pique-nique prolongée avec ajout de plusieurs bancs et assises en tous genres
- Délimitation des aménagements par de nombreuses plantations
- Intégration du pump track à côté du skate parc
- Modification du parking MJC avec intégration d'une zone « modulable »
- Terrain de pétanque : mise aux normes professionnelles, augmentation du nombre de terrains, plantation d'arbres d'ombrage.
- Création d'un nouveau chemin d'accès depuis la rue de la Plaine sportive

Jérôme LAURENT s'étonne du nombre important de places de stationnement supprimées. Le parking avant de la salle des fêtes allant être supprimé, il ne faudrait pas, selon lui, supprimer encore des places à l'arrière. De plus, il sensibilise M. LESEC au fait que l'accès au club house devra toujours être praticable par les véhicules afin de faciliter l'accès des traiteurs et des différents organisateurs.

Roland RIEGERT ainsi que Monsieur le Maire confirment que les parkings sont encore à travailler et surtout à agrandir.

Anne-Catherine LEMOINE rappelle que ces nouveaux espaces très arborés et équipés ne devront pas compliquer la tenue de toutes les différentes manifestations annuelles.

Sébastien BRODHAG insiste sur la charge de travail que vont engendrer toutes les plantations (feuilles, arrosage, tonte). Il faudra bien y réfléchir.

Monsieur le Maire rappelle que notre complexe sportif est davantage un complexe « festif » que sportif. Une valorisation de l'esthétique plutôt qu'une amélioration fonctionnelle pour les sportifs est davantage mise en avant aujourd'hui. Il trouve l'idée des agrès en béton très intéressant mais s'étonne du côté rectiligne de leur mise en place. La sécurisation des piétons et des cyclistes est encore à renforcer selon lui.

Aurélié HANIFA pense qu'il ne faut pas être freinés par notre mode de fonctionnement d'aujourd'hui. D'autres possibilités s'ouvriront sûrement à nous.

Elle trouve dommage que le skate parc soit inscrit tel quel, sans modification, dans ce projet. Elle a peur que ce dernier fasse un peu « verrue » dans un tel espace. Elle estime qu'il faudrait au moins le remettre aux normes. Lila SAUPIN est d'avis de le retirer entièrement du projet.

Bien qu'à retravailler sur plusieurs aspects, le projet présenté séduit déjà l'ensemble des conseillers. M. LESEC prend note de tous les points évoqués par ces derniers.

Cette présentation sera envoyée à chaque conseiller municipal afin que chacun puisse se positionner sur ce projet. Le but est de pouvoir donner des consignes lors de la prochaine séance d'octobre.

3. Formation Pompier, prise en charge de perte de salaire

Pour les besoins du corps des sapeurs-pompiers de Hombourg, Monsieur RIEGERT Loïc, Sergent Chef, a effectué une formation de Chef d'agrès tout engins.

Afin d'effectuer cette formation s'étalant sur 06 jours, Monsieur RIEGERT Loïc a dû poser des jours de congés sans solde.

Monsieur le Maire propose donc de compenser le manque salarial subit par ce jeune pompier volontaire qui s'élève à 461,88€ selon un justificatif fourni par son employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de verser la somme de 461,88€ à Monsieur RIEGERT Loïc en compensation de sa perte salariale
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent
- décide d'affecter cette somme au compte d'imputation 6218 - Autre personnel extérieur

4. Acquisition foncière – Consorts BIRSINGER

Monsieur BIRSINGER Jean-Marie et sa sœur Madame BIRSINGER Monique, épouse de Monsieur SCHMIDLIN Robert, se sont déclarés vendeurs d'une parcelle de terrain cadastrée section 3 n°36 d'une contenance de 5,31 ares au prix de 6 500€ l'are.

Cette parcelle étant située dans une zone à urbaniser, Monsieur le Maire propose que la Commune se porte acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide que la Commune de Hombourg se porte acquéreur de la parcelle mise en vente par les Consorts BIRSINGER cadastrée section 3 n°36 d'une surface de 5,31 ares au prix de 6500€ l'are soit un coût total de 34 515€.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tous documents y relatifs.

Départ de Madame Sabine MESSMER

5. Acte de mainlevée succession Danthez

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Maîtres HERZOG, Notaire à Mulhouse, pour faire lever diverses charges grevant la parcelle des consorts DANTHEZ, située 4 rue du Général De Gaulle à Hombourg, cadastrée section 10 n° 167.

Il s'agit en fait

- d'un droit de résolution au profit de la Commune de Hombourg
- d'une interdiction d'aliéner sans l'autorisation de la titulaire de la présente restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Hombourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour procéder à la radiation du droit de résolution et de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer grevant la parcelle n° 167 section 10
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer l'acte de mainlevée.

6. Convention transport scolaire

Les six communes de l'ancienne Communauté de Communes « Porte de France Rhin Sud » souhaitent constituer un groupement de commandes au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour la passation et l'exécution d'un marché public de transports scolaires des élèves des écoles élémentaires vers le Centre nautique AQUARHIN d'Ottmarsheim ou à titre exceptionnel vers les stades de Chalampé ou Ottmarsheim pour des activités ponctuelles.

Un marché public avait déjà été lancé par la M2a en 2017. Ce dernier est arrivé à échéance le 04 septembre 2019. Il convient de relancer une nouvelle procédure.

A cet effet, il a été jugé pertinent de constituer un groupement de commandes qui permettra la mise en œuvre d'une seule procédure de passation de marché public, aboutissant à l'attribution du marché public à un opérateur économique unique. En ce sens, un regroupement des pouvoirs adjudicateurs est un outil qui leur permet de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats.

Il est proposé que la commune d'Ottmarsheim soit désignée coordonnateur du groupement et soit chargée à ce titre de mener la procédure de passation de marché public. Pour l'exécution de la convention, chaque collectivité sera chargée d'assurer le suivi des services délégués, chacune en ce qui concerne ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public de transports scolaires entre les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes, joint à la présente délibération ;
- **APPROUVE** que la Commune d'Ottmarsheim soit désignée coordonnateur du groupement de commande ;
- **DIT** que les missions de coordination gérées par la Commune d'Ottmarsheim seront consenties à titre gratuit ;
- **AUTORISE le Maire** à signer tout acte afférent à la présente proposition

9. Subvention aux Mulhousiennes

Monsieur le Maire rappelle que la course des Mulhousiennes a été créée il y a 5 ans afin de récolter des fonds dont l'intégralité sert à financer les soins et la remise en forme des personnes atteintes de cancers féminins. 250 000€ ont déjà été récoltés.

Depuis l'an dernier, la commune s'est engagée à doubler les frais d'inscription de toutes hombourgeoises et tous kids hombourgeois inscrits à la course des Mulhousiennes afin de soutenir cette action solidaire. 17 personnes s'étaient manifestées en mairie mais le comptage des candidats s'avère compliqué puisqu'il repose sur de simples déclarations. Cette année, 51 personnes (39 participantes adultes et 12 kids) sont venues déclarer leur inscription aux Mulhousiennes.

Au vu du listing présenté, plusieurs conseillères municipales ayant participé à l'évènement constatent que de nombreuses participantes manquent à l'appel.

Le point est donc reporté au mois d'octobre en espérant que d'ici là, nous pourrions obtenir les chiffres officiels de la part des organisatrices.

Anne-Catherine LEMOINE propose l'idée de lancer un appel aux « Mulhousiennes hombourgeoises » pour faire une photo de groupe, le mardi 08 octobre prochain.

10. Subvention FC Petit-Landau

Le FC Petit-Landau figure parmi ces clubs où évoluent un certain nombre de jeunes de la Commune.

Cette association a déposé une demande de subvention au titre de la dernière saison sachant que 8 jeunes étaient licenciés au titre de l'année 2018/2019.

Il est proposé d'allouer une subvention de 60€ par jeune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 480€ au titre de la saison 2018/2019
- approuve le prélèvement de cette somme aux natures correspondantes au Budget Primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

11. Subvention à l'association de quartier des Petits Champs

Monsieur le Maire expose qu'une subvention a été sollicitée par l'association des Locataires, des Propriétaires et des Riverains du quartier des Petits Champs au titre de leur fête de quartier 2019 qui s'est tenue le 23 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer une subvention de 200€ à cette association
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

12. Aide à l'association « Musée de l'Impression sur Etoffes »

Victime de vols successifs d'objets de grandes valeurs et affaibli par le décès brutal de son directeur au printemps dernier, l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse est confrontée à la plus grande crise financière depuis sa création et vient de lancer un appel aux dons pour sa sauvegarde.

Monsieur le Maire propose donc de répondre à cet appel en leur accordant un soutien financier de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une aide de 1 000€ à l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse (MISE)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

13. Ecole - Présentation des travaux d'été

Monsieur le Maire rappelle les 2 gros enjeux des travaux effectués au groupe scolaire durant l'été, à savoir : assainir le bâtiment et rénover le chemin piétonnier.

Raymond MOEBEL présente ces travaux en image et apporte quelques explications techniques concernant l'humidité du bâtiment : des fouilles de 3,30m de profondeur ont permis de mettre à jour les descentes d'eaux de pluie trouvées cassées. De plus, une fois le cheminement mis à nu, 13 regards enfouis ont été découverts et ont dû être rehaussés.

Une fois les travaux d'étanchéité effectués, une partie du cheminement a ensuite été faite en dallage, l'autre en macadam.

L'entreprise a été réactive et a effectué un très bon travail. Les travaux se sont effectués dans les temps et dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire informe que des marquages ludiques et colorés ont également été fait dans les 2 cours d'école (ex : circuit, jeux, etc...). Les enfants adorent !

Enfin, des sonnettes ont été mises en place, ainsi que des drapeaux français et européens au-dessus des entrées.

14. Divers / Tour de table

- Monsieur le Maire informe que des marquages piétonniers ont été fait dans le lotissement du Kirchfeld et du Plein Sud cet été. Aurélie HANIFA informe que ces marquages ont déclenché plusieurs interrogations de la part des riverains. Monsieur le Maire précise qu'une information avait été mise dans le bulletin communal.
- Sabine PIERREZ : des stationnements gênants et redondants ont été constatés sur la piste cyclable de l'école aux heures de sortie. Il faudrait empêcher ce type de stationnement par l'installation de bornes ou autres. Aller voir sur place.
- Monsieur le Maire propose de missionner un bureau d'études afin d'obtenir un bilan énergétique des deux bâtiments du groupe scolaire. Les frais énergétiques ne cessent d'augmenter alors il serait bon de s'y pencher. Monsieur WENTZ précise que la commune pourrait bénéficier d'aides régionales en cas de travaux.
- Monsieur le Maire informe que l'activité FUTSAL ne figure plus au programme des activités MJC cette année. Il explique que notre bâtiment n'est pas adapté à ce type d'activité, ce qui entraîne beaucoup de casse chaque année. Il informe donc que pour les mêmes raisons, notre commune n'accueillera plus les associations sportives extérieures à pratiquer ce type de sport en salle durant la période hivernale. Il rappelle d'ailleurs que ces mêmes associations touchent chaque année une subvention de notre part pour compenser l'absence de club sportif dans notre commune... Pourtant, nous les accueillons tout l'hiver ! Tout ceci n'a pas de sens. Monsieur le Maire en profite pour revenir sur les raisons de fermeture du complexe sportif durant tout l'été : casse, intrusion, mauvaise gestion du bâtiment... L'utilisation de la salle de remise en forme est ensuite abordée, ainsi que celle du club house en général. La gestion de ce bâtiment, et le bâtiment lui-même, doivent vraiment être repensés. Une grosse réflexion est en cours à ce sujet.
- Anne-Catherine LEMOINE informe que la MJC a mis en ligne son nouveau site internet.

Elle informe également que le film en cours de préparation par Raphaël ZIEGLER avance bien. Un premier jet sera présenté au Conseil Municipal très prochainement.

Anne-Catherine LEMOINE annonce que la saison de la filature nomade recommence ce mois-ci. Un spectacle se tiendra à Hombourg en mars prochain.

- Patrick RIEGERT : L'association du quartier Petits-Champs souhaiterait l'installation d'un terrain de pétanque dans leur quartier. Monsieur le Maire rappelle qu'une association de pétanque existe à Hombourg. Il souhaiterait donc leur avis sur la question. Il ne donnera donc pas de réponse ce soir. Il ajoute qu'une demande écrite par le Président aurait été appréciée. Patrick RIEGERT précise que l'association se propose également à le créer elle-même, sur les jardins communaux. Monsieur le Maire explique que cela est beaucoup plus compliqué que ça et confirme qu'il faut qu'il réfléchisse à la question.
- Jérôme LAURENT : certains arbustes sont à tailler dans le lotissement Kirchfeld, rue des Pins. Ils commencent à gêner la circulation des piétons sur le trottoir.
- Sébastien BRODHAG : les chemins des champs sont souvent désignés comme « route conseillée » par les GPS. Nombreux automobilistes se retrouvent donc perdus dans les champs afin de rejoindre la station essence de la rue d'Ottmarsheim ou autre destination du secteur. Monsieur le Maire propose la pose de panneaux « sans issue ». Roland RIEGERT n'est pas persuadé que ce type de panneau suffise.
- Sabine MESSMER (représentée par Aurélie HANIFA) : des films anti reflet ont été posés sur toutes les vitres de la salle de sport du complexe... Sur toutes sauf 2 ! Quelques reflets restent donc gênants et empêchent la pratique du badminton sur 2 terrains. Vérifier auprès de Jean-Pierre MULLER si cela est un oubli de l'entreprise.
- Les dates des prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées :
 - o Mercredi 16 octobre 2019
 - o Jeudi 14 novembre 2019
 - o Mardi 10 décembre 2019
 - o Mercredi 15 janvier 2019
 - o Jeudi 11 février 2019
 - o Mardi 03 mars 2019 – Vote du Budget
 - o *Dimanche 15 mars 2019 - Elections municipales*

La séance est levée à 22h11.